

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## GUTENBERG PATRIMOINE PART I : FR0013260783 GUTENBERG FINANCE SAS

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion la réalisation d'une performance nette des frais supérieure à son indicateur de référence (50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% EONIA capitalisé) dans le cadre d'une allocation dynamique en actions distribuant un dividende important. De plus, il cherche à limiter les risques de forte variation du portefeuille par une allocation partielle en obligations de la zone Euro.

L'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% EONIA capitalisé est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes nets réinvestis et en tenant compte de la capitalisation des intérêts.

La stratégie d'investissement repose sur une allocation dynamique et discrétionnaire entre différentes classes d'actifs et zones géographiques et recherche des actions distribuant un dividende important.

Le FCP opère une gestion active selon une approche micro-économique qui consiste à sélectionner des sociétés notamment ayant un rendement sur dividendes attractif ; dont la valeur boursière est inférieure à la valeur industrielle ou qui offrent un rendement élevé.

Cette sélection s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants : **Méthode des 3M**

- **Management** : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle
- **Moyens de l'entreprise** : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.
- **Marge et rentabilité** sur 5 ans et comparaison intra sectorielle.

Ces critères sont appréciés à travers des contacts réguliers des entreprises concernées, les réunions d'analystes financiers, les revues spécialisées, et l'analyse financière classique (étude de bilan compte de résultat, marge EBIT, ROE...). Les sociétés seront choisies parmi les grandes, moyennes ou petites capitalisations, sur les places financières européennes, sans aucune contrainte géographique, ni indicielle.

Afin de répondre à un objectif de limitation de la volatilité, à titre de diversification, le gérant pourra investir en obligations et autres titres de créances (dettes publiques/dettes privées) de toutes échéances et de toutes devises.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

**L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :**

■ **De 0% à 100% (allocation cible entre 20% et 70%) sur les marchés d'actions européennes, hors pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :**

- de 0% à 30% aux marchés des actions de petite capitalisation
- de 0% à 5% sur le marché ALTERNEXT.

■ **De 0% à 100% (allocation cible entre 20% et 80%) en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de toutes notations, notés par des agences de notation ou ayant une notation jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion, dont :**

- de 0% à 20% en instruments de taux spéculatifs
- de 0% à 10% en instruments de taux de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre -5 et + 10.

■ **De 0% à 25% sur les marchés des obligations convertibles**

■ **De 0% à 10% sur l'évolution du prix des matières premières** au travers d'OPCVM et/ou FIA de contrats futures, d'options ou de certificats exposés à des indices de matières premières. Les indices sous-jacents respectent les critères de diversification du Code Monétaire et Financier et ne donnent pas lieu à la livraison physique des matières premières.

■ **De 0% à 50% au risque de change sur les devises hors euro.**

L'OPCVM peut être investi :

- en actions ;
- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers, et de FIA de droit français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur des :

- Contrats à terme ferme ou optionnel utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux, et à titre de couverture du risque de change ;
  - Titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change.
- Ces instruments n'entraînent pas une surexposition globale du portefeuille.
- dépôt, emprunts d'espèces.

**Affectation des sommes distribuables** : Capitalisation totale (revenus et plus-values réalisées).

**Durée de placement recommandée** : 5 ans

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.

**Conditions de souscription et de rachat** : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures(J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés et de fermeture de la Bourse de Paris.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,  
rendement potentiellement  
plus faible

A risque plus élevé,  
rendement potentiellement  
plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

#### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 4 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux instruments de taux et aux actions, y compris de petite et moyenne capitalisations, qui peuvent induire des fluctuations plus fortes et une volatilité de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement moyen.

#### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

**Risque de crédit** : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

**Risque de liquidité** : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser.

**Risque de contrepartie** : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, les acquisitions et cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| FRAIS D'ENTREE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3%                                                                                                                                                                                                                                |
| FRAIS DE SORTIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Néant                                                                                                                                                                                                                             |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. |                                                                                                                                                                                                                                   |
| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                   |
| FRAIS COURANTS (*)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2,14% TTC                                                                                                                                                                                                                         |
| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                   |
| COMMISSION DE PERFORMANCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 20% TTC maximum de la performance annuelle du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indicateur de référence 50% EUROSTOXX 50 Net Return + 50% EONIA capitalisé 0,00% prélevés au titre du dernier exercice |

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31/12/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des frais du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com)

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



## AVERTISSEMENT

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance de l'OPCVM et celle de l'indice sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur de référence est calculée dividendes réinvestis et en tenant compte de la capitalisation des intérêts.

**DATE DE CREATION DE LA PART : 27/06/2017**

**DEVISE DE LIBELLE : Euro**

**CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : Néant.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).**

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**GUTENBERG FINANCE SAS – 9, Place Saint Thomas - 67000 STRASBOURG - Tél : 03 88 75 55 50**

**ADRESSE WEB :** Ces documents sont également sur [www.gutenbergfinance.com](http://www.gutenbergfinance.com)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de la société.

**REGIME FISCAL :**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

**Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)**

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de GUTENBERG FINANCE SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.**

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

GUTENBERG FINANCE SAS est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/02/2020.